



Si ya possibilité de séjourner en france

Par asma, le 10/10/2011 à 16:36

Bonjour,

je suis d'une nationalité algérienne, j'ai eu ma carte de séjour depuis un an et j'attends le renouvellement alors je réside régulièrement en France.....ma question concerne mon mari qui vie en Algérie ...son père a participé dans la guerre mondiale dans l'armée française il a une carte qui prouve ça participation

je voulais savoir es ce que son fils (mon mari) a le droit d'avoir un titre de séjour ou bien la nationalité française avec cette cartesi oui qu'elles sont les démarches et que doit il faire ?
merci

Par mimi493, le 10/10/2011 à 22:35

non.

Vous devez faire la procédure de regroupement familial